

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ANALYSE METALLURGIQUE D'UNE BRIDE EN AISI 304 CORRODEE	686,52 €
ANALYSES MICROSTRUCTURALES ET MESURES DE MICRODURETE SUR UN ECHANTILLON EN Ni270	390,96 €
CARACTERISATIONS COMPARATIVE DE MEDIAS ABRASIFS	2393,33 €
BRASAGE SOUS VIDE DE FEUILLARDS EN CUIVRE FRITES	1510,94 €
BRASAGE DE QUATRE SONDES AERONAUTIQUES PRANDTL	1501,76 €
BRASAGE SOUS VIDE DE CORDONS CHAUFFANTS EN INCONEL 600 DANS DES PIECES USEEES	1227,73 €
EXPERTISE DE RESSORTS DE PRECISION ROMPUS	449,33 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 7 juillet 2025

La Présidente  
de l'Université de Lorraine  
  
Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

**22 JUL. 2025**